

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **13 février 2012**

Délibération n° 2012-2739

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY) - Convention 2012 - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2012**

service : **Direction de l'évaluation et de la performance**

Rapporteur : Madame Gelas

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 février 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 février 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Mme Cardona, M. Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, MM. Lévêque, Lung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mme Pallega, MM. Pili, Pilon, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : M. Brachet (pouvoir à M. David G.), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), Frih (pouvoir à M. Braillard), M. Appell (pouvoir à M. Darne JC.), Mme Benelkadi, MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Nissanian), Corazzol (pouvoir à M. Longueval), Flaconnèche (pouvoir à M. Goux), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Gillet (pouvoir à M. Vincent), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Mme Levy (pouvoir à M. Havard), M. Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson (pouvoir à M. Ferraro), MM. Petit (pouvoir à M. Cochet), Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Tifra, M. Turcas (pouvoir à Mme Dagorne).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Dumas, Genin, Giordano, Justet, Louis.

Séance publique du 13 février 2012**Délibération n° 2012-2739**

commission principale : développement économique

objet : **Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY) - Convention 2012 - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2012**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 janvier 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte

La Communauté urbaine de Lyon est membre fondateur de l'association Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY), créée en 1974 aux côtés de la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon, du Département du Rhône et du Mouvement des entreprises de France (Medef) Lyon-Rhône pour assurer la promotion de la région lyonnaise, de façon à accroître son rayonnement et favoriser son attractivité au sein du paysage économique européen.

L'ADERLY a la responsabilité d'une mission globale de promotion, de prospection et d'accompagnement d'investissements, créateurs d'emplois et de richesse pour le territoire de la région lyonnaise. A travers cette action, elle contribue au rayonnement du territoire à l'échelle nationale et internationale, comme le prévoient ses statuts.

Sa mission prioritaire consiste à attirer, aider à s'implanter et ancrer de nouveaux projets d'investissements sur le territoire.

Depuis 2007, l'ADERLY assure, à la demande des 13 principaux acteurs économiques et institutionnels lyonnais, la gestion opérationnelle et financière de la démarche marketing ONLYLYON dont l'objectif est :

- de promouvoir Lyon et en particulier ses atouts économiques à l'international,
- d'accroître la visibilité et la notoriété de la métropole lyonnaise, notamment à destination des décideurs économiques internationaux.

La Communauté urbaine s'était engagée, dans le cadre d'une convention triennale 2009-2011, à apporter la participation financière nécessaire à la réalisation des actions du programme annuel de l'association retenues pour leur compatibilité avec la politique communautaire de développement économique.

Bilan des actions 2009-2011

Le bilan 2009-2011 fait apparaître que l'ADERLY a atteint les objectifs qui lui étaient fixés avec plus de 150 implantations sur la période. Toutefois, l'ambition chiffrée de 6 000 emplois à 3 ans n'a pas été atteinte. Cet objectif est apparu trop élevé vu la tendance à la réduction du nombre d'emplois par projet constatée en Europe. Au final, le nombre d'emplois générés par les projets d'implantation gagnés par l'ADERLY s'élève aux alentours de 3 000. En outre, l'ADERLY s'est recentrée sur son métier de prospection et a développé un plan d'action cohérent avec les orientations stratégiques définies par la Communauté urbaine. Des outils de suivi et d'évaluation améliorés ont par ailleurs été mis en place, ainsi qu'une organisation adaptée.

En 2011, 49 implantations ont été assurées par l'ADERLY, dont 2 centres de R&D, représentant 1 104 emplois créés (emplois à trois ans - chiffre septembre 2011) et 28 projets ont été décidés pour la région lyonnaise représentant 399 emplois à 3 ans. 258 nouveaux projets ont été détectés depuis janvier 2011 et, au total, 395 projets sont en portefeuille au 30 septembre 2011.

Le nouveau conventionnement, couvrant l'année 2012, s'inscrit dans la continuité de la précédente convention.

Cette nouvelle convention confirme le dispositif de mesure des résultats atteints par cette stratégie et l'organisation du versement des subventions annuelles ainsi que les modalités de contrôle de l'activité de l'association. Chaque année, l'ADERLY présente à la Communauté urbaine son programme annuel de promotion, prospection, prévisions de suivi d'implantations et d'accompagnement.

Programme d'actions 2012

L'ADERLY propose pour 2012 les activités suivantes :

- consolidation d'une équipe commerciale comprenant 4 entités,
- renouvellement des contrats passés avec Entreprise Rhône-Alpes international (ERAi) et l'Agence française pour les investissements internationaux (AFII) au Japon, Etats-Unis et Chine,
- présence de l'ADERLY à Paris et à San Francisco,
- appui des pôles de compétitivité,
- poursuite des actions internationales partenariales avec la Communauté urbaine et la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon,
- déploiement d'une nouvelle stratégie de marque territoriale pour assurer la promotion internationale de Lyon.

A travers ces actions, l'ADERLY fait connaître (promotion), détecte (veille), prospecte puis accompagne ces projets d'entreprises :

- la promotion consiste à faire connaître à des entreprises ayant des projets de nouvelle localisation d'activités, l'opportunité que représente la région lyonnaise,
- la détection, très en amont, consiste à repérer des entreprises qui pourraient avoir un projet d'investissement intéressant Lyon, à travers l'animation de son propre réseau, la lecture de médias spécialisés (dont internet), un benchmarking des concurrents, la participation à des conférences etc.,
- la prospection consiste à établir un contact direct avec l'entreprise, soit à son siège, soit à l'occasion d'un salon ou d'une conférence à laquelle elle participe,
- la négociation consiste à convaincre l'entreprise de s'intéresser à Lyon pour son prochain investissement en lui faisant valoir les atouts spécifiques de la métropole lyonnaise,
- l'implantation, où le rôle du conseil est un facilitateur dans la négociation entre le territoire d'accueil et l'investisseur,
- le suivi de l'implantation permet de s'assurer que l'entreprise se développe bien sur son territoire et de détecter d'éventuels projets d'investissements de sa part ou de celle de son proche environnement de fournisseurs, sous-traitants etc.

Les 2 pôles des sciences de la vie et des technologies propres (cleantech) sont les secteurs privilégiés par l'ADERLY dans son action de prospection. Afin de déployer des moyens de prospection effectifs dans ces 2 secteurs, l'ADERLY dispose d'une Business unit (BU) dédiée aux sciences de la vie, dans laquelle elle intégrera la démarche "Talents", qui consiste à attirer des personnes à fort potentiel dans ce secteur. De plus, l'ADERLY dispose d'une Business unit dédiée aux Ecotechnologies.

Elle renforcera ses forces d'action dans le secteur tertiaire avec la création d'une Business unit dédiée pour prospecter de nouveaux projets tertiaires, en ciblant particulièrement les directions de grands groupes nationaux ou internationaux. La prospection des "Signatures mondiales" sera assurée par cette équipe.

La quatrième Business unit s'intitule "Projets et Territoires". Elle assurera, notamment, le suivi des comptes-clés et des projets endogènes.

Enfin, une attention particulière sera portée à la constitution du pôle métropolitain et à l'articulation avec la création, à cette échelle, d'un dispositif de prospection.

Objectifs 2012

L'objectif en matière de prospection est de 60 implantations annuelles, soit 10 projets supplémentaires par an. En revanche, l'objectif d'emplois par implantation se réduit de 40 à 30 emplois par projet, soit 1 800 emplois créés par an, afin de tenir compte de la moindre création d'emplois dans les projets de R&D et d'innovation, projets privilégiés par l'ADERLY, en lien avec les filières d'excellence de la Communauté urbaine.

Concernant ONLYLYON, en 2012, l'enjeu est de poursuivre les actions qui concourent au succès de la marque (réseau des ambassadeurs, présence sur le web, etc.) et de donner un nouvel essor à la démarche en élargissant ses cibles et ses partenaires afin de renforcer son potentiel de développement économique pour l'agglomération lyonnaise. Ainsi, la stratégie de marketing international va être redéployée en 2012. La démarche ONLYLYON va évoluer, notamment, via la mise en place d'un nouveau plan d'actions étoffé. Cela concernera les axes suivants :

- relations presse : accueil de journalistes et un objectif de + 50 % de retombées presse à l'international mais aussi au niveau national,
- relations publiques : organisation de 5 événements,
- réseaux sociaux : développement du réseau des Ambassadeurs,
- communication : mise en place d'actions locales et sur le web,
- accompagnement des partenaires sur des événements majeurs (exemple : MIPIM),
- produits dérivés et licencing,
- intégration de nouveaux partenaires à la démarche : objectif d'intégrer 10 nouveaux partenaires.

Le budget prévisionnel 2012 de l'ADERLY se décline de la façon suivante :

Charges prévisionnelles	Montant (en k€)	Produits prévisionnels	Montant (en k€)
prospection sciences de la vie	750	subvention Chambre de commerce et d'industrie de Lyon :	2 194
prospection Cleantech industrie	910	dont subvention ADERLY	1 894
prospection tertiaire	867	dont subvention ONLYLYON	300
projets et territoires	390	Subvention Communauté urbaine :	2 618
développement territorial	250	dont subvention ADERLY	1 518
accompagnement de projets	150	dont subvention ONLYLYON	1 100
services communs	1 081	Département du Rhône :	1 370
promotion commerciale	300	dont subvention ADERLY	1 170
ONLYLYON	1 600	dont subvention ONLYLYON	200
		autres membres :	116
		dont subvention ADERLY	
Total	6 298	Total	6 298

Montant de la subvention 2012

La Communauté urbaine souhaite soutenir, à hauteur de 2 618 000 €, la mise en œuvre du programme d'actions de l'ADERLY en 2012.

Il est donc proposé au Conseil de communauté d'attribuer à l'ADERLY, pour l'exercice 2012, une subvention globale de 2 618 000 € dont :

- 1 518 000 € seront affectés au financement des actions inscrites au programme annuel 2012 de l'association (même montant que pour 2011),
- 1 100 000 € seront dédiés au financement de l'action de marketing ONLYLYON (même montant que pour 2011) ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Prend acte du programme d'activités 2012 de l'Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY) présenté en annexe à la convention 2012.

2° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de 2 618 000 € au profit de l'ADERLY pour l'année 2012 dont :

- 1 518 000 € seront affectés au financement des actions inscrites au programme annuel 2012 de l'association,
- 1 100 000 € seront affectés au financement de l'action de marketing 2012 ONLYLYON,

b) - la convention 2012 à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'ADERLY définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

3° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

4° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 6574 - fonction 90 - opération n° 0P02O0219 (ADERLY) pour 1 518 000 € et opération n° 0P02O1479 (ONLYLYON) pour 1 100 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 15 février 2012.